



Délibération du Conseil Municipal

N° 15/03_2023

Le 13 mars 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 7 mars 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de ceux qui, absents, avaient donné procuration :

Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD

Étaient absents : Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	25
Absents :	4
Procurations :	1
Votants :	26

Délibération affichée le : 17 mars 2023

DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL –

RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE SAINT DENIS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de rénovation intérieure de l'Eglise Saint Denis estimé, sur la base de devis prévisionnels, à 62 595€ HT soit 75 114 € TTC,

CONSIDERANT que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet de rénovation intérieure de l'église Saint Denis estimé à 62 595€ HT et son plan de financement prévisionnel tel que suit :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	12 519€ HT	20%
Région			
Département			
...			
Auto-financement			
Fonds propres		50 076€ HT	80%
Emprunt			
Total HT		62 595€ HT	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement out tout autre financeur à venir.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 mars 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

